

Édition du
"REVEIL DU NORD"
100, rue de Paris, LILLE
Bureaux à PARIS
43, boul. Haussmann (9^e)

L'Éclair

La plus forte vente de la région

BUREAUX :
ROUBAIX 1^{er} étage
45, rue de la Gare, 45
TOURCOING 1^{er} étage
8, rue Desurmont, 8

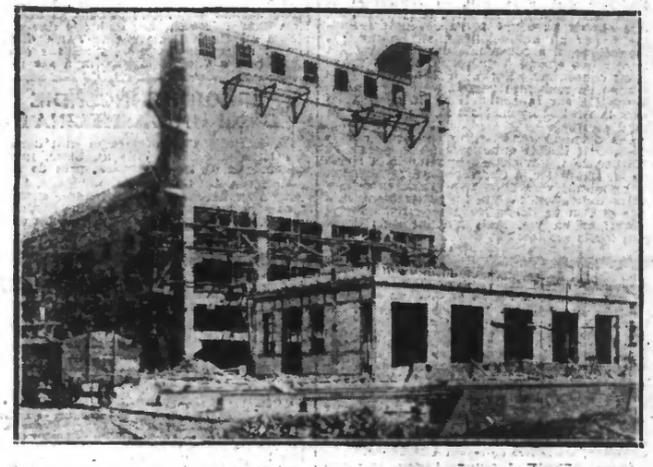
Directeur : Eug. GUILLAUME

LES GRANDS TRAVAUX DE LA REGION DU NORD

AUX MINES DE LENS

La merveilleuse industrialisation de la région de Wingles et Douvrin

Quand on examine le chemin parcouru par l'industrie houillère depuis 1780, depuis le jour où Jacques Desandrouin découvrit à Anzin, le premier mineur illet de charbon, et qu'on jette un coup d'œil sur les fabrications nouvelles entreprises par nos compagnies minières, on ne peut que rester frappé d'admiration devant la somme d'énergie, d'activité et de science déployée par nos travailleurs manuels et techniciens durant les deux siècles passés; on ne peut que rester frappé d'admiration également devant l'importance et la rapidité des progrès réalisés.



Un des sites de l'usine à carbure de Wingles, construite en us. par l'Entreprise du Génie civil, à Lens (Directeur M. Rouger).

vertes de vastes bâtiments prêts, dirait-on, à fonctionner. Il s'agit de l'usine d'électrochimie, que la Compagnie compte faire marcher dans quatre mois. Deux immenses fours électriques pour la fabrication du carbure de calcium et la transformation de celui-ci en cyanamide, un faisceau de voies ferrées, des grues de 36 et 17 mètres, tout un ensemble de constructions établies avec un certain cachet décoratif par l'Entreprise du Génie Civil de Lens, que dirige M. Rouger, viennent d'être terminées sur des terres qui étaient encore vierges en octobre 1928. C'est un record dans la construction.

Les Usines de Wingles
A proximité de l'importante verrerie Franco-Belge, dans laquelle la Compagnie de Lens a de gros intérêts, et sur quelques-uns des 45 hectares de terres qu'elle possède, les Mines ont construit, il y a quelques années déjà, de grandes usines où l'on transforme l'ammoniac en acide nitrique et l'acide nitrique en nitrates de chaux, engrais peu connus, peu employés avant guerre par l'agriculture. La consommation qui était de 9.000 tonnes en 1913 est passée à 37.000 en 1927, c'est assez dire si cet engrais a été jugé préférable aux engrais azotés par nos cultivateurs.

NOTRE GRAND CONCOURS DU PLUS GRACIEUX SOURIRE

2535 prix valant 151.500 fr.

- La Liste des Lauréats**
- 14636 M. FIGUEROA Henri, rue Marcel Sembat, 26, à HELLEMES.
- 14636 M. LUVONI Alfred, rue Dupleix, 8, à HELLEMES.
- 14636 M. FAIVRE Emile, rue Saint-Laurent, à DROCOURT-MINES.
- 14636 M. DUBOIS Fernand, coran 5 bis 7, à GUESNAI.
- 14636 M. DIEU Victor, rue d'Heudain, à AUCHEL.
- 14636 M. TISON Ernest, rue Jean Jaurès, 132, à LOURCHES.
- 14636 M. LOOVE Emile, rue de l'Arbrisseau, cour Vignard, 4, à LILLE.
- 14636 Mlle DUSARDIN André, rue André Chénier, 20, à LIEVIN.
- 14636 Mlle MONNIER Simone, rue Henri Quevaere, 59, à LOMME.
- 14636 M. MILLEVILLE Henri, Grand-Place, 19, à TEMPLEUVE.

Le drame mystérieux du train Creil-Paris

Au cours de son dernier interrogatoire qui eut lieu hier, lundi, le chauffeur Fauqueois a continué de protester de son innocence.

DE NOTRE ENVOYE SPECIAL
Ainsi que nous l'avons annoncé, le dernier interrogatoire du chauffeur Fauqueois, inculpé du meurtre de son compagnon Lattaignant, du dépôt de Tourcoing, a eu lieu hier à Amiens.

Le parquet d'Amiens d'une part, M. Kérambrun, juge d'instruction, d'autre part, appartenant à cette affaire une grande activité afin de la clore du plus tôt et de la soumettre à la session prochaine des assises.

Après une reconstitution, une vérification minutieuse d'un fait qui aura lieu vers la fin de la semaine, dans un lieu qui sera ultérieurement désigné, et ce aux environs d'Amiens, le magistrat passera le dossier à M. le Procureur général de la Somme, qui le soumettra ensuite à la Chambre des mises en accusation, qui, elle, vraisemblablement, l'inscrira à la session prochaine des assises.

La question se pose toujours : Fauqueois est-il coupable? Ne l'est-il pas?

M. les docteurs Balthazar et Muller apportent les constatations scientifiques. Mes Ecoffier et Phalempin, de Douai, qui défendent l'inculpé, considèrent ces constatations comme étant insuffisantes pour condamner quelqu'un.

qui reviendra le dernier mot? Pour le connaître, il faut attendre la Cour d'assises. Personne, même parmi les plus intéressés à cette affaire passionnante, qui reste mystérieuse, ne peut encore se prononcer.

L'interrogatoire d'hier
Hier donc, à 9 h. 30, Fauqueois après avoir embrassé sa famille, qu'il attendait à l'entrée du Palais de Justice, fut introduit dans le bureau de M. Kérambrun, juge d'instruction, en même temps que M. Ecoffier et Phalempin, ses avocats.

Ainsi que nous l'avons annoncé, il ne s'est agi que d'un simple interrogatoire. De 9 h. 30 à midi 30 et de 14 h. 30 à 18 heures, le magistrat invita l'inculpé à conter de nouveau, dans ses plus amples détails, la façon dont il s'était comporté le jour du départ de son compagnon, surtout de dire ce qu'il avait aperçu le cadavre à travers les volets.

Il y a là un point qui paraît obscur à l'instruction qui, malgré son vif désir d'en avoir terminé rapidement avec cette affaire, veut y apporter la plus grande clarté possible.

Une nouvelle reconstitution
Fauqueois, le 30 avril dernier, à 22 heures, de la hauteur du fourgon qui suivait le tender, a-t-il pu voir le cadavre de son compagnon Lattaignant couché sur le rail? C'est le point que le magistrat va éclaircir bientôt en faisant une reconstitution.

Au cours d'une nuit qui va suivre, M. Kérambrun qui a la Cas du Nord, a demandé déjà le matériel spécial, en face de l'accusé et de ses défenseurs, vérifiers donc ce fait.

Est-il coupable? Ne l'est-il pas?
Nous n'avons aucun commentaire à faire sur ce drame qui peut paraître comme un premier jour mystérieux. L'instruction est sur le point d'être close, l'interrogatoire est terminé en tous cas.

Quelle sera la solution que prendront les jurés? Personne, nous l'avons dit, ne peut la présager, car des hommes éminents, des médecins légistes, pris parmi les plus capables, ont, après de nombreuses et sérieuses expériences, signé en conscience des rapports extrêmement précis et concluants, défavorables à l'inculpé, mais, car il y a un mais — ce sont là des constatations scientifiques — ce ne sont pas des « preuves » de la culpabilité de Fauqueois qui, toujours, proteste de sa innocence.

Nous croyons savoir, d'autre part, qu'à la suite des révélations faites récemment par les cheminots de Tourcoing, révélations que nous avons reproduites, la Compagnie des Chemins de fer du Nord a ordonné une enquête administrative auprès de certains employés qui, au début de l'enquête, avaient eu cours d'interrogatoires, affirmé que la voilure ne se faisait qu'à très rarement, pour ne pas dire jamais... Or, M. Arnould, ingénieur principal-adjoint à la traction, ces mêmes cheminots, dont quelques-uns sont pensionnés de la Compagnie comme accidentés de travail, ont enfin avoué ces jours derniers avoir eu aussi, comme leur collègue Lattaignant, effectué cette voilure. Il est certain que ce sera là pour la défense un précieux argument, dont elle se servira quand le besoin se présentera.

On en arrivera donc à ceci : M. les docteurs Balthazar et Muller, lors des prochains assises, exposeront leur thèse sur cette affaire, thèse qui sera combattue fortement par M. Ecoffier et Phalempin, avocats de la défense.

Telle est, actuellement, la situation de ce drame mystérieux.

Un mari brutal qui vivait séparé de sa femme, la blessa à la figure
Depuis deux ans environ, Mme Olympe De Massenaere, née Renard, a Croix en 1894, vit séparée de son mari Edouard De Massenaere, qui habite à Roubaix, 122, rue de l'Épée, et exerce la profession de journaliste.

Or, depuis quelque temps Edouard De Massenaere a des idées noires. Il est devenu jaloux et voudrait reprendre la vie commune avec son ex-femme qui habite à Lille, 91, rue Saint-Sauveur.

Dans ce but il vint dimanche en la capitale des Flandres et fit part de son intention à son épouse qui, le connaissant, ne voulut pas le recevoir chez elle, rue Saint-Sauveur, mais engagea conversation avec lui.

Mme Olympe Renard ne se laissa pas fléchir, se déclara plus heureuse seule qu'en compagnie de son époux.

Outre en discutant encore on se dirigea vers la Gare. Il était alors minuit 45. Brusquement, arriva rue Saint-Genois, Edouard De Massenaere prit de colère en s'apercevant que décidément il ne pouvait convaincre sa femme. Avant qu'elle ne s'en aille, il se précipita sur elle, la saisit par le cou de sa robe, et lui porta deux coups à la figure d'Olympe Renard. Puis, à jambes, dans la nuit noire, il prit le fuite.

Au poste de police
Saignant abondamment, Mme Olympe Renard, aidée d'un passant charitable qui n'avait pas vu se dérouler la scène, M. Charles Martens, de Roubaix, rue Saint-Antoine, gagna le poste de police du 2^e arrondissement et déclara qu'il avait vu, dans la nuit, le signalement de son brutal époux.

Mme Olympe Renard fut ensuite conduite à l'hôpital Saint-Sauveur où son constat qu'elle portait à la joue gauche une enlaidie de six centimètres de haut, une autre plus profonde en point de saignement et une troisième de coupe de couteau. Pensée, la victime fut reconduite chez elle. Son état n'est pas grave.

Appréhendé
Muni de signalement du brutal époux, les agents Fleury et Caron se mettaient en chasse. A minuit 50, ils étaient assés heureux pour appréhender Edouard De Massenaere place de la Gare. Ils l'emmenèrent au poste. Là, le roublaisien fut saisi et trouvé porteur d'un couteau à forte lame qui, vraisemblablement, est l'arme meurtrière. On n'a trouvé sur De Massenaere aucun rasoir et l'ami Edouard ne en avoir possédé. Sa femme, pourtant, prétend qu'il en avait un.

Après avoir fait subir hier un interrogatoire à cet homme, M. Duverneuville, commissaire de police du 2^e arrondissement, fit expédier au Palais de Justice de Lille, à la disposition du Parquet, Edouard De Massenaere, a été écroué. Cet individu est né à Croix le 1^{er} juin 1866. V. B.

LA TOUR PENCHÉE DE SAINT-MORITZ

Comme chaque jour nos équipes de scrutateurs ont mené hier activement leur besogne. Un peu à la fois les sacs postaux se vident de leur contenu et le travail de sturure s'en va. loppes-réponses tire à sa fin. Et toujours parmi les réponses on trouve des missives dans lesquelles nos amis lecteurs nous disent leur espoir et nous félicitent de notre initiative, lettres qui se terminent toutes ou presque par « Vive le Réveil ».

14736 M. CARRE André, rue de Phildelphie, 124, à LILLE.

14746 M. NEP Paul, route de Quézy, 100, à MARLY-LEZ-VALENGIENNES.

(LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)

DES ECOIERS DE L'ARBRISSEAU COMMENÇAIENT LA GREVE...

...mais après une demi-journée de manifestation ils se retrouvèrent sur les bancs de la classe

Les jeunes écoliers du hameau de l'Arbrisseau, dans la commune de Wattignies, furent bien dimanche matin, que l'âge d'or allait arriver. Jusque-là ils n'avaient connu que la malade et la scabreuse école communale, et voilà que soudain des affichettes manuscrites s'adressant à leurs qualités de bambins, conscients et organisés pour qu'ils se mettent en grève.

Une grève! Belle occasion pour prolonger sans risques les vacances du nouvel an!

Hier matin, on put rencontrer, ça et là dans le paisible bourg, quelques groupes d'enfants s'adonnant, innocents aux yeux, à l'usage de leur âge, grésilles en herbe, à l'usage des écoliers de Saint-Nicolas-les-Arras!

Mais un garde passa...

Comme une volée de moineaux, les bambins s'écartèrent à la vue du képi gaulois. De représentants de la force publique ne se lança pas à la poursuite des délinquants... Il se



Le groupe des écoliers de l'Arbrisseau avant la rentrée en classe, hier après-midi.

rendit tout bonnement aux domiciles de leurs parents. Ils pleuraient les menaces de contre-ventions etc... Hier après-midi la grève se termina faute de grévistes.

L'école communale, qui le matin n'avait été qu'un lieu de rendez-vous des bambins, assés à la rentrée de 13 h. 30 le groupe presque complet de sa studieuse jeunesse.

Une grève de protestation...
La raison de cette petite manifestation, nous a dit M. Duriez, maire de Wattignies, n'est pas très grave. Il y a à la base une question de logement; le directeur de l'école, M. Desgardin, demeure jusqu'à ce jour à l'école des filles où sa femme a été institutrice.

L'apurement réservé au maître de l'école de garçons se trouvant libre, nous l'avons mis à la disposition de l'institutrice adjointe, M. Roger.

Desgardin vient de prendre sa retraite, et il n'a pu percevoir le bénéfice de son logement. De droit, l'appartement annexé à l'école de garçons revient au directeur et M. Roger a dû laisser la place à son supérieur.

Coups de couteau ou de rasoir rue Saint-Genois, à Lille

Un mari brutal qui vivait séparé de sa femme, la blessa à la figure
Depuis deux ans environ, Mme Olympe De Massenaere, née Renard, a Croix en 1894, vit séparée de son mari Edouard De Massenaere, qui habite à Roubaix, 122, rue de l'Épée, et exerce la profession de journaliste.

Or, depuis quelque temps Edouard De Massenaere a des idées noires. Il est devenu jaloux et voudrait reprendre la vie commune avec son ex-femme qui habite à Lille, 91, rue Saint-Sauveur.

Dans ce but il vint dimanche en la capitale des Flandres et fit part de son intention à son épouse qui, le connaissant, ne voulut pas le recevoir chez elle, rue Saint-Sauveur, mais engagea conversation avec lui.

Mme Olympe Renard ne se laissa pas fléchir, se déclara plus heureuse seule qu'en compagnie de son époux.

Outre en discutant encore on se dirigea vers la Gare. Il était alors minuit 45. Brusquement, arriva rue Saint-Genois, Edouard De Massenaere prit de colère en s'apercevant que décidément il ne pouvait convaincre sa femme. Avant qu'elle ne s'en aille, il se précipita sur elle, la saisit par le cou de sa robe, et lui porta deux coups à la figure d'Olympe Renard. Puis, à jambes, dans la nuit noire, il prit le fuite.

Au poste de police
Saignant abondamment, Mme Olympe Renard, aidée d'un passant charitable qui n'avait pas vu se dérouler la scène, M. Charles Martens, de Roubaix, rue Saint-Antoine, gagna le poste de police du 2^e arrondissement et déclara qu'il avait vu, dans la nuit, le signalement de son brutal époux.

Mme Olympe Renard fut ensuite conduite à l'hôpital Saint-Sauveur où son constat qu'elle portait à la joue gauche une enlaidie de six centimètres de haut, une autre plus profonde en point de saignement et une troisième de coupe de couteau. Pensée, la victime fut reconduite chez elle. Son état n'est pas grave.

Appréhendé
Muni de signalement du brutal époux, les agents Fleury et Caron se mettaient en chasse. A minuit 50, ils étaient assés heureux pour appréhender Edouard De Massenaere place de la Gare. Ils l'emmenèrent au poste. Là, le roublaisien fut saisi et trouvé porteur d'un couteau à forte lame qui, vraisemblablement, est l'arme meurtrière. On n'a trouvé sur De Massenaere aucun rasoir et l'ami Edouard ne en avoir possédé. Sa femme, pourtant, prétend qu'il en avait un.

Après avoir fait subir hier un interrogatoire à cet homme, M. Duverneuville, commissaire de police du 2^e arrondissement, fit expédier au Palais de Justice de Lille, à la disposition du Parquet, Edouard De Massenaere, a été écroué. Cet individu est né à Croix le 1^{er} juin 1866. V. B.

UN COSTUME POUR LA PRINCESSE!

UN POLONAIS POIGNARDE DANS LES REINS

Dans le soirée d'hier, rue de la République à Suresnes, le polonais Lésiste, Schoczojlec, 43 ans, demeurant 2 bis, rue de Commanes, à Paris, a été blessé d'un coup de couteau dans le rein par un inconnu qui a pris la fuite. Lésiste a été admis à l'hôpital de Boulogne dans un état grave.

Le commissaire de police de Boulogne enquête.

La grave affaire des "Biscuits régénérateurs"

A la suite de plaintes venues de Boulogne-sur-Mer, Calais, Arras, Lens, Douai, Billy-Montigny, Paris-Plage, Berck, Bruay, Guise, Gamaches, Maubeuge, Hirson, etc., la Brigade Mobile de Lille est chargée de l'enquête.

Dans son numéro du 31 octobre dernier, le Réveil du Nord, seul de toute la Presse, a relevé cette grave affaire qualifiée par les intéressés de « tromperie sur la nature et les qualités substantielles de la marchandise vendue », affaire qui vient de s'aggraver encore par suite de nouvelles plaintes.

« Force — Santé — Vigueur »
Voici en substance ce que déclarent les plaignants :
« Sous un alléchant emballage de couleurs vives, rouge et jaune, des boîtes de biscuits dit : Biscuits Régénérateurs » promettaient sous un génie se devait verser une somme de 10 francs à l'acheteur qui se serait procuré ces biscuits, du docteur John Brown, préparés suivant la formule du docteur G. Plancheu, professeur à l'École supérieure des sciences médicales appliquées de Paris, délégué par le pouvoir réconstituant pour convertir aux personnes anémiées, tuberculeuses, manquant d'appétit, atteintes de faiblesse ou en état de grossesse, etc...
Après une analyse concluante il apparaît bientôt que ces biscuits n'avaient aucune propriété de suralimentation minérale et qu'ils n'étaient que de vulgaires gâteaux, composés de farine, de sucre et de matière grasse ».

La première plainte fut déposée entre les mains du parquet d'Arras par M. Delplace-Ripoche, confiseur, rue Ernestine, à Arras qui, pour ne pas perdre plus d'argent, ayant été informé qu'il devait verser une somme importante pour se constituer partie civile, préféra retirer sa plainte, laissant au Procureur le soin de continuer l'action publique.

Les administrateurs de la société des Biscuits Régénérateurs profitèrent de cette occasion pour adresser des lettres à leurs clients, les avisant qu'il fallait attendre le venant de retirer sa plainte et qu'il était assigné par eux en dommages-intérêts. Devant les agissements de ces individus, M. Delplace réitéra sa plainte.

Les plaintes affluent aux Parquets
Bientôt, d'autres commerçants ne tardèrent pas à se rendre compte, comme M. Delplace, qu'ils étaient les dupes de gens qui se livraient à de graves manœuvres.

Voici comment se présentent ces individus. Nous nous en tenons à rapporter ce que M. Georges Lavigne, pâtissier, place Masséna, à Billy-Montigny, nous a dit en nous montrant le dossier de la République à Béthune, dans sa plainte contre les administrateurs et directeurs de la société des Biscuits Régénérateurs du professeur John Brown, 44, rue Desurmont, à Paris, et en particulier contre MM. Lepage et Marin, administrateurs des « Biscuits Régénérateurs ».

Voici le texte de cette plainte :

Un reconstituant énergétique
« Un agent d'une maison de commission qui s'occupe de l'importation de marques d'est récomensés présentés chez moi pour y placer et dépot un certain nombre de boîtes de « Biscuits Régénérateurs », à vendre 15 fr. la boîte, avec une commission de 30 %.

Cet agent m'exposa que ces biscuits, d'une composition éprouvée, étaient un excellent aliment de suralimentation minérale qui en faisaient un reconstituant particulièrement énergétique. Leurs propriétés thérapeutiques justifiaient leur prix qui n'était pas élevé. Et il m'affirma pour me convaincre, que j'aurais l'exclusivité de la vente de son produit à Billy-Montigny. Un grand nombre de clients qu'il avait visités dans la région devaient se procurer chez moi ces biscuits, et il m'offrit un contrat que je crus être de dépot et qui était en réalité un contrat de vente.

Des traites acceptées
« En même temps, il me faisait signer des traites qui devaient être renouvelées et, contrairement à ce qu'il m'assurait, le premier stock demandé, n'était pas entièrement liquidé lors de l'échéance.

Or, ajoute M. Lavigne, ces manœuvres n'avaient d'autre but que la remise immédiate de traites acceptées et aussitôt escomptées par la Société des « Biscuits Régénérateurs » mais les marchandises ultérieurement expédiées ne possédaient ni réalité aucune des propriétés et qualités substantielles annoncées dans les écrits du fabricant. Ayant su que ces biscuits n'étaient fait d'objets d'usage, je ne pouvais dès lors les vendre, et je suis sans me rendre compte du délit de fraude, nous venons plus loin qu'un commerçant à maille à partir avec le service des fraudes.

Cependant, en dépit de mes réclamations, les traites acceptées me furent présentées et je fus dans l'obligation de les payer pour éviter les poursuites insupportables de correspondants que je veux croire de bonne foi.

« D'audacieux escrocs »
« J'apprie cependant que les vendeurs prétendaient que leur produit constituait une espèce de médium homopathique dont les propriétés se pouvaient être révélées par une analyse et c'est donc ainsi que je compris que j'avais été victime d'audacieux escrocs qui avaient opéré de Béthune à Boulogne-sur-Mer, Calais, Arras, Lens, Douai, Paris-Plage, Berck, Bruay, etc., et qui brédaient dans notre région par l'information parue dans le « Réveil du Nord » ou les journaux de la région dans un autre rayon, le Normandais, semblable à ce.

C'est donc dans ces conditions que M. Lavigne a été appelé à déposer une plainte en ces termes à M. le Procureur de la République à Béthune, pour mettre fin à ces opérations certainement réprouvables.

Les plaignants
D'autre part, nous apprenons que des plaintes identiques ont été déposées par MM. Delplace-Ripoche, confiseur, rue Ernestine, à Arras; Bois d'Anghin-Bellavoine, 75 Grand-Place, à Gemmeche (Somme); Georges Lavigne, place Masséna, à Billy-Montigny; Desprez-Moniez, épicer, boulevard E-Baety, à Ailly; Becker, boulanger, 12, rue de l'Étoile à Compiègne; Emile Duhamel, épicier, 19, rue de Béthune, à Boulogne-sur-Mer; Yves-Duroy, boulanger, 11, rue Pasteur, à Calais; Vrainmont-Mareux, boulanger, 86, route Nationale, à Bruay; Luclyusse-Lava, maître de France, à Valenciennes; Dautresmaisons, boulanger, 60, rue de la République, à Valenciennes; Giller, 10, rue de la République, à Valenciennes.